



**PRÉFÈTE  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique préalable à une demande de concession de plage naturelle sur la commune de CAPBRETON.

Demandeur : Commune de CAPBRETON  
Place Saint-Nicolas  
40 130 CAPBRETON  
Représentée par Monsieur Patrick LACLÉDÈRE

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de CAPBRETON, siège de l'enquête publique, durant 17 jours consécutifs du mercredi 4 août 2021 à 08h30 au vendredi 20 août 2021 à 16h30.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de concession d'utilisation du domaine public maritime.

Madame Liliane OTAL BORDET a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E21000056 /64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 16 juin 2021.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande de concession de plage naturelle et les avis des personnes publiques associées :

- sur support papier : à la mairie de CAPBRETON, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi de 08h00 à 18h00, du mardi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le samedi de 09h00 à 12h00 ;
- sur un poste informatique : à la mairie de CAPBRETON, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi de 08h00 à 18h00, du mardi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le samedi de 09h00 à 12h00 ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du mercredi 4 août 2021 à 08h30 au vendredi 20 août 2021 à 16h30 inclus**, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de CAPBRETON, siège de l'enquête publique ;
- envoyées par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteur à la mairie de CAPBRETON, siège de l'enquête publique – Place Saint-Nicolas – 40 130 CAPBRETON ;

- transmises par courriel à [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) **avant le vendredi 20 août 2021 à 16h30**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Madame la commissaire enquêteur (EP concession plage naturelle CAPBRETON) ».

Madame Liliane OTAL BORDET recevra le public à la mairie de CAPBRETON aux dates et heures suivantes :

- mercredi 4 août 2021 : de 08h30 à 12h00
- jeudi 12 août 2021 : de 13h30 à 17h30
- vendredi 20 août 2021 : de 13h30 à 16h30

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, Commune de CAPBRETON – Place Saint-Nicolas – 40 130 CAPBRETON – 05 58 72 10 09 – [secretariat-general@capbreton.fr](mailto:secretariat-general@capbreton.fr) .

Copie du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de CAPBRETON, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes – service de la police de l'eau et milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 42) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète

Cécile BIGOT-DEKEYZER